

Note sur le parlement et les mécanismes du pouvoir

par François PERIN

Professeur émérite de l'Université de l'Etat de Liège.

Le Parlement est né dans des circonstances historiques qu'il ne faut pas perdre de vue sous peine d'être piégé par un concept abstrait et de rejoindre, en méconnaissance de cause, le "choeur des lamentations" sur la "décadence" et le "dépérissement" du parlementarisme.

On invoque à tort et à travers la théorie de la séparation des pouvoirs qu'on impute à Montesquieu pour gémir sur l'abaissement actuel du Parlement. De cette "séparation" il ne reste que l'indépendance du pouvoir judiciaire.

L'essentiel de la pensée de Montesquieu est dans la philosophie des contrepoids. Cette philosophie est beaucoup plus "socio-politique" que juridique et institutionnelle. Le "modèle" anglais lui offrait l'image de trois forces politico-sociales existant réellement en Angleterre à l'époque : la Couronne, la Bourgeoisie et la Noblesse. Ces trois corps avaient fini après bien des péripéties, par être institutionnalisés : ils étaient en fait très distincts l'un de l'autre. C'est du jeu de leur contrepoids que Montesquieu espérait un bon équilibre et l'impossibilité de rétablir tout despotisme.

A notre époque, il ne reste rien de cette trilogie. La Couronne n'est plus un pouvoir réel, la noblesse non plus et la chambre des communes est élue au suffrage universel direct. Le leader dont le parti dispose de la majorité parlementaire, détient, avec son gouvernement, la réalité du pouvoir.

Le système belge (entre autres) est basé sur le principe du contrat-programme qui lie les partis dont les élus forment ensemble, après négociations, une majorité qui investit le gouvernement de sa confiance. Ce contrat-programme ne pouvait être négocié par des centaines de parlementaires. Il est le produit commun des délégués des oligarchies aptes à négocier. La discipline parlementaire est donc nécessaire sinon tout le système s'écroule et le pays devient ingouvernable.

Le pluralisme des partis est le fruit de la liberté. La négociation pacifique entre eux est la condition de la paix. Le compromis est nécessaire quelle que soit la déception des diverses opinions publiques. Le parlementaire qui rompt avec la discipline de vote au nom de son indépendance et de celle du parlement est souvent un hypocrite qui se cache sous cet alibi apparemment noble pour commettre simplement un acte de déloyauté qui peut mettre en péril la stabilité du système.

Notre société est libre grâce au jeu des contrepoids. Mais ces contrepoids sont ailleurs dans la société civile ; ils ne s'incarnent pas dans les institutions constitutionnelles comme c'était le cas dans le système anglais ancien. Ici, des groupes font pression en sens divers. C'est là que résident les contrepoids. Le gouvernement négocie avec eux.

Il ne faut donc plus se braquer sur une phraséologie issue d'un autre âge. Il faut chercher la genèse de la liberté réelle là où elle se trouve.

La lamentation sur le parlement est victime du piège des mots. L'analyse de la réalité socio-politique prévaut sur les principes devenus creux. Les bases de la société ont changé. Le droit constitutionnel sans la science politique n'est que futilité.

Il n'y a donc guère lieu se lamenter sur le déclin du parlement ; il ne fait que s'adapter à la réalité d'une société en évolution, constituée d'équilibres nouveaux. C'est dans le parlement élu que se forge une majorité pour le gouvernement, basée sur un accord entre des partis.

Le rôle du parlementaire ne se limite d'ailleurs pas là, surtout quand il appartient à la majorité : il devient indispensable dans le contrôle des budgets, de leur exécution et de l'évaluation des résultats.

Summary: Some considerations on Parliament and power mechanisms

According to Montesquieu the dominant political powers in the society at that time were the Crown, the Nobility and the Bourgeoisie. The three parties balanced each other by engaging themselves in an unremitting strife and thus securing a steady society.

This three-cornered relationship has vanished in the 20th century. Nowadays the party leader of the majority party and the government hold virtual power. In Belgium the functioning of the political system rests on a 'programme agreement' to which all majority parties are bound by contract. Negotiations between the parties and the willingness to compromise are necessary prerequisites for the system's functioning. The parliamentary discipline is bound to be high.

In the 19th century the counterbalances came from Crown, Nobility and Bourgeoisie. Their interplay was secured by constitutionally entrenched institutions. Our society, however, rests on another mechanism of counterbalances. Plurality is guaranteed by the diverse pressure groups. The government is responsible for the equilibrium by its negotiations with the pressure groups. The role of the elected parliament in this modern mechanism is limited: it is the arena where a majority for the government arises based on an agreement between parties. Conclusively, there is no reason to lament over the decline of parliament. Parliament has to adapt itself to its new role in the changing society.